

Enseignements tirés de l'approche du Canada visant à étendre l'accès des services financiers aux survivants de l'esclavage moderne

Dossier d'information

Leona Vaughn

À propos de FAST

FAST (Financement contre l'esclavage et la traite des personnes) est une initiative multipartite basée au Centre de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies qui œuvre à la mobilisation du secteur financier contre l'esclavage moderne et la traite des personnes. Grâce à son approche de renforcement des alliances et à ses travaux axés sur des approches ciblant les données probantes et des analyses rigoureuses, FAST fournit des outils et une formation aux intervenants du secteur financier pour qu'ils prennent des mesures significatives et soutenues contre l'esclavage moderne et la traite des personnes. L'UNU-CPR est un centre de réflexion indépendant au sein du système des Nations Unies basé à New York. Le centre combine l'excellence de la recherche avec une connaissance approfondie du système multilatéral pour générer des solutions innovantes aux défis actuels et futurs des politiques publiques mondiales.

Avertissement

Les opinions exprimées dans le présent rapport de recherche ne reflètent pas nécessairement la politique officielle ou les points de vue de l'Université des Nations Unies.

Dossiers d'information de l'UNU-CPR

Les Dossiers d'information de l'UNU-CPR permettent de procéder à un recueil des enseignements et des bonnes pratiques en vue d'aider à faire face aux principaux défis auxquels se heurte le travail de l'ONU et de ses partenaires. Les idées et les solutions sont diffusées au moyen d'études de cas étayées par des exemples concrets.

ISBN : 978-92-808-6608-7 © Université des Nations Unies, 2023.

Ce document, ainsi que les données et cartes qu'il peut contenir, sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région. Toute reproduction ou traduction sans autorisation préalable est interdite. Pour toute diffusion, reproduction de tout ou partie de ce document, il faut l'autorisation de Creative Commons Attribution-NonCommercial-ShareAlike IGO (CC BY-NC-SA 3.0 IGO).

Source pour citer ce texte : "Lessons from Canada's Approach to Extending Financial Access to Survivors of Modern Slavery", *Dossier d'information de l'UNU-CPR* (New York : Université des Nations Unies, 2023).

Enseignements tirés de l'approche du Canada visant à étendre l'accès des services financiers aux survivants de l'esclavage moderne

Dossier d'information

Leona Vaughn



Table des matières

Introduction	3
Contexte	3
Pourquoi l'accès aux services financiers revêt-il une importance pour les survivants ?	4
Approche du Canada en matière d'inclusion financière des survivants	4
Études de cas : conseils pratiques des banques	5
Partenariat avec des organismes de soutien aux survivants pour accroître l'accès aux services financiers : étude de cas de la Banque Scotia	6
Partenariat avec des organismes de soutien aux survivants pour accroître l'accès aux services financiers : étude de cas de la Banque Royale du Canada (RBC)	7
Enseignements tirés de l'approche du Canada	8
Porter le travail du Canada à un niveau supérieur	9

Introduction

Le présent dossier d'information fournit des idées pratiques et des enseignements au secteur financier, plus particulièrement aux organismes de supervision et de réglementation, selon une approche de partenariat public-privé (PPP) adoptée par le Canada pour accroître l'accès aux services financiers des personnes ayant été victimes (« survivants ») de l'esclavage moderne.

Les banques participant à l'Initiative d'inclusion des survivants (SII), notamment celles qui travaillent sur la base des recommandations des organismes de soutien aux survivants (OSP) tels que ceux du Canada, ont conscience des obstacles qui entravent l'accès des survivants aux services financiers. Dans bien des cas, un survivant n'a pas accès aux documents officiels standard pouvant prouver son identité ou son adresse ; les banques qui travaillent en collaboration avec l'Initiative d'inclusion des survivants ont compris qu'elles doivent chercher

d'autres documents auxquels elles peuvent se fier pour valider l'identité du survivant et se conformer aux obligations légales des banques. Parmi les informations exigées par les institutions financières (IF), figurent les antécédents de crédit et la preuve de revenu pour certains produits financiers. Les survivants peuvent ne pas disposer de revenu régulier et avoir de mauvais antécédents de crédit, voire un casier judiciaire en raison de leur expérience d'exploitation. Les participants à la SII savent que les expériences des survivants peuvent être prises en compte dans le processus de demande, s'il ne s'agit pas d'une décision automatisée ou si une intervention manuelle est possible dans les processus de sélection automatisés. Cette situation se comprend mieux principalement, en raison du fait que le partenariat d'orientation intègre des OSP et que le processus est éclairé par les besoins des survivants.

Contexte

Le financement contre l'esclavage et la traite des personnes (FAST), une initiative organisée du Centre universitaire de recherche sur les politiques de l'Université des Nations Unies (UNU-CPR), possède de l'expérience en matière d'accès aux produits et services financiers pour les personnes vulnérables exposées aux risques de l'esclavage moderne et de la traite des personnes, notamment les survivants¹ et les personnes touchées par les conflits² et la crise³.

Projet phare d'accès aux services financiers au Royaume-Uni, au Canada et aux États-Unis, la SII de FAST a été créée en 2019 et soutient les changements intervenus dans les pratiques, les règles et les règlements qui éliminent les obstacles qui

se posent à l'accès des survivants de l'esclavage moderne aux services financiers. Cette initiative a aidé plus de 3 000 personnes victimes de l'esclavage moderne à ouvrir des comptes bancaires et à accéder à d'autres services et produits financiers (par exemple, prêts, crédits, services d'envoi de fonds et éducation financière). L'impact⁴ de ce travail est de lever les obstacles à l'accès des survivants de l'esclavage moderne aux services financiers ; non seulement il les protège contre toute nouvelle victimisation, mais encore il soutient leur rétablissement au plan financier dans la société.

¹ Voir les ressources de la SII de FAST : <https://www.fastinitiative.org/implementation/survivor-inclusion/>.

² Leona Vaughn et Simon Zaugg, "Strengthening Financial Inclusion to Protect Against Modern Slavery: Applying Lessons to Bank Forcibly Displaced Persons/Refugees", *Dossier d'information de l'UNU-CPR* (New York : Université des Nations Unies, 2023). Disponible à l'adresse suivante : https://collections.unu.edu/eserv/UNU:9141/financial_inclusion_insight_brief.pdf.

³ FAST et INURED, "Financial Needs and Vulnerability to Modern Slavery and Human Trafficking in Haiti", *Dossier d'information de l'UNU-CPR* (New York : Université des Nations Unies, 2023). Disponible à l'adresse suivante : http://collections.unu.edu/eserv/UNU:9098/Financial_Needs_and_Vulnerability_in_Haiti_FINAL.pdf.

⁴ FAST, "Lessons from the Survivor Inclusion Initiative (SII) in the UK, US, and Canada", *Dossier d'information de l'UNU-CPR* (New York : Université des Nations Unies, 2022). Disponible à l'adresse suivante : https://collections.unu.edu/eserv/UNU:8937/UNU_FAST_SIIReview.pdf.

Pourquoi l'accès aux services financiers revêt-il une importance pour les survivants ?

L'exclusion financière – c'est-à-dire le manque d'accès aux services et produits financiers formels, notamment les comptes bancaires classiques, les prêts, le crédit et les services de paiement tels que les transferts d'argent – constitue un [facteur de risques élevé](#) pour l'esclavage moderne, notamment la traite des personnes⁵. Veiller à ce que les survivants de l'esclavage moderne aient accès à des services financiers appropriés et les utilisent non seulement pour soutenir et faciliter leur [réinsertion au plan financier](#), mais aussi pour contribuer à les mettre à l'abri d'une nouvelle victimisation. Selon de nombreux témoignages de survivants, en raison de leur incapacité à accéder aux services financiers formels, ils deviennent dépendants des économies et transactions informelles et monétaires, ce qui fait qu'ils sont vulnérables aux abus et à l'exploitation. Parmi ces situations, on peut citer par exemple les prêts d'argent qui se muent en une servitude pour dettes, une confiscation de salaire par des employeurs payants en espèces ou un travail forcé par des « services de recrutement » abusifs.

La « Convention de Palerme » (2000) visant à « prévenir, réprimer et punir la traite des personnes, en particulier l'exploitation des femmes et des enfants, et venant en complément à la Convention des Nations Unies contre la criminalité transnationale organisée »

est une convention des Nations Unies qui définit et confère le caractère d'infraction pénale à la traite des personnes⁶. En son article 6, elle décrit « l'assistance et la protection accordées aux victimes de la traite des personnes », en recommandant que chaque État partie envisage de « mettre en œuvre des mesures en vue d'assurer la réinsertion physique, psychologique et sociale des victimes ». La capacité de réintégration et de réinsertion sociales doit prendre en compte l'aspect financier.

L'inclusion financière des survivants peut signifier différentes choses. À titre d'exemple, être payé pour un travail à faible risque qui aide à assurer l'indépendance financière et d'autres résultats comme l'amélioration de la santé et de l'éducation ; traiter les paiements de loyer et d'autres factures dans les transactions hors trésorerie ; constituer/reconstituer les antécédents de crédit ; et élaborer un budget et faire des épargnes pour éviter que les survivants ne soient pas toujours exposés à des prêts ou à des accords de crédit abusifs avec des prêteurs « informels ». L'augmentation de l'inclusion financière des survivants représente un moyen par lequel le secteur financier peut contribuer à atteindre, *entre autres*, la Cible 8.7 des Objectifs de développement durable (ODD) pour juguler le phénomène de l'esclavage moderne.

Approche du Canada en matière d'inclusion financière des survivants

Les banques canadiennes (notamment la Banque Scotia, la Banque de Montréal et la Banque Royale du Canada) et le Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE) ont joué un rôle essentiel dans l'élaboration et le succès continu de la SII au Canada. Ce pays utilise une approche fondée sur les risques pour accroître l'inclusion financière des survivants. Ce faisant, les institutions financières participant à la SII depuis le début ont été encouragées à comprendre comment les actions visant à améliorer la conformité en matière de lutte contre la criminalité financière et le blanchiment de capitaux pourraient de manière involontaire accroître l'exclusion financière de ceux qui ont survécu à l'esclavage moderne⁷.

En février 2023, un Bulletin du secteur d'activité⁸ a été diffusé à toutes les banques au Canada pour traiter directement des interprétations étroites de la « flexibilité que l'article 627.17 de la Loi sur les banques offre aux consommateurs qui ne présentent pas de pièce d'identité standard. » Ce bulletin a été publié par l'Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC) et a été éclairé par sa collaboration avec le CANAFE. À son tour, le CANAFE a publié simultanément des directives mises à jour pour tenir compte des précisions de l'ACFC⁹. Le bulletin de l'ACFC indique qu'il est « attendu » des banques un soutien actif à l'inclusion financière des clients, soulignant exactement comment l'accès aux services financiers pour les survivants et d'autres groupes vulnérables peut être soutenu en toute sécurité conformément aux règles et règlements existants.

⁵ *Unlocking Potential: A Blueprint for Mobilizing Finance Against Slavery and Trafficking* (New York : Université des Nations Unies, 2019). Disponible à l'adresse suivante : <https://www.fastinitiative.org/the-blueprint/>.

⁶ Assemblée générale des Nations Unies, Résolution 55/25, adoptée par l'Assemblée générale, 15 novembre 2002. Disponible à l'adresse suivante : <https://www.ohchr.org/en/instruments-mechanisms/instruments/protocol-prevent-suppress-and-punish-trafficking-persons>.

⁷ FAST, "Canada: Leading By Example", Podcast, 27 juillet 2023. Disponible à l'adresse suivante : <https://player.fm/series/finance-against-slavery-and-trafficking-the-podcast/canada-leading-by-example>.

⁸ "Access to basic banking services: opening a retail deposit account", Agence de la consommation en matière financière du Canada (ACFC), dernière consultation le 11 septembre 2023, <https://www.canada.ca/en/financial-consumer-agency/services/industry/bulletins/access-basic-banking.html>.

⁹ « Méthodes pour vérifier l'identité de personnes et d'entités », Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada (CANAFE), dernière consultation le 11 septembre 2023, <https://fintrac-canafe.canada.ca/guidance-directives/client-clientele/Guide11/11-eng#s6>.

4 Enseignements tirés de l'approche du Canada visant à étendre l'accès des services financiers aux survivants de l'esclavage moderne **Dossier d'information**

Études de cas : conseils pratiques des banques

Le Canada entretient une relation de longue date avec l'initiative FAST depuis la réunion inaugurale de la Commission du secteur financier en 2017 ; à ce titre, le pays œuvre depuis lors à l'amélioration de la détection simultanée de l'esclavage moderne et de la traite de personnes, ainsi qu'à l'accroissement de l'inclusion financière des survivants, afin de réduire le risque de revictimisation et d'aider à leur réinsertion financière. L'approche du Canada illustre le rôle crucial que le secteur financier peut jouer partout dans le monde pour soutenir les efforts de lutte des gouvernements nationaux contre l'esclavage et la traite des personnes, afin d'atteindre la Cible 8.7 des ODD visant à juguler le phénomène de l'esclavage moderne.

Le Projet « Protect¹⁰ », codirigé par la Banque de Montréal et le CANAFE, réunit des organismes de réglementation canadiens, des institutions financières, des organismes chargés des enquêtes et poursuites pénales et des survivants afin de renforcer la compréhension de la traite des personnes au sein des institutions membres, permettant d'accroître le nombre de dénonciations liées à la traite de personnes et à l'esclavage moderne au Canada.

L'approche du Canada démontre ce qui peut être réalisé grâce à des partenariats à long terme entre les dirigeants et les défenseurs des droits dans les espaces publics et privés, en vue d'atteindre un objectif commun de soutien aux victimes et aux survivants de l'esclavage moderne.

Pour les banques et autres institutions financières, les mesures visant à « Connaître son client (KYC) » et de vigilance à l'égard de la clientèle (CDD) ont été des domaines prioritaires pour ce travail. Ces mesures atténuent les risques de criminalité

financière et aident les banques à vérifier l'identité des clients, afin qu'ils puissent être raisonnablement convaincus qu'ils ne sont pas impliqués dans la criminalité financière. Ces exigences et la documentation qui veille à les satisfaire varient d'une administration à l'autre, tout comme les mesures d'adaptation que les banques peuvent prendre pour « simplifier » ces procédures, conformément à une approche fondée sur les risques.

Il s'agit d'un moyen important d'éliminer les obstacles à l'accès aux services financiers pour les survivants de l'esclavage moderne. Une CDD simplifiée ou une approche progressive de la connaissance du client peuvent signifier tirer parti des produits bancaires de détail, par exemple les comptes bancaires de dépôt de détail de base, et accepter une autre vérification des pièces d'identité ou des documents de ceux qui ne présentent pas de documents d'identification normalisés.

Il est important de reconnaître que certaines populations vulnérables et à faible revenu sont perçues comme une catégorie de clients à risque par les organismes de réglementation et de surveillance, et un groupe qui offre moins de potentiel commercial aux fournisseurs de services financiers.

Les études de cas suivantes, fournies par la Banque Scotia et la Banque Royale du Canada, illustrent en termes pratiques comment, au cours de leur participation à la SII, les banques ont développé leurs propres partenariats publics/privés et ont travaillé directement avec les OSP pour accroître l'accès aux services et produits financiers pour les survivants de l'esclavage moderne, notamment la traite des personnes.

¹⁰ « Projet PROTECT – Renouvellement de la fonction publique en action », FINTRAC, dernière consultation le 11 septembre 2023, <https://fintrac-canafe.canada.ca/emplo/project-projet/psr-eng>.

Partenariat avec des organismes de soutien aux survivants pour accroître l'accès aux services financiers : étude de cas de la Banque Scotia

Pour les survivants, l'absence de pièces d'identité appropriées et vérifiables constitue l'obstacle le plus important à l'accès aux services financiers. La Banque Scotia fournit un exemple éloquent de la façon dont les banques peuvent travailler avec les OSP pour faciliter l'accès des survivants aux services financiers, notamment en adoptant une approche de CDD simplifiée qui répond à la fois aux besoins des survivants et une approche robuste de la politique de KYC fondée sur les risques.

La Banque Scotia a été l'une des deux banques au Canada à rejoindre la SII en 2019. Elle a été la première à mettre à l'essai le programme d'inclusion financière au Canada, en s'associant à des OSP à travers le pays. Au cours de la phase pilote, le « Programme d'accès financier » de la Banque Scotia a offert aux survivants un compte bancaire premium (gratuit pendant 12 mois) et un compte d'épargne, appuyés par des conseils en éducation financière fournis par des conseillers financiers spécialement formés. Plus tard, la Banque Scotia a donné accès à une carte de crédit non garantie et a amélioré les critères d'admissibilité pour les demandeurs recommandés à son programme. Aujourd'hui, la Banque Scotia travaille avec les principales OSP au Canada, avec des succursales participantes à Vancouver, Calgary, Toronto, Ottawa et Montréal. Toutefois, il est devenu évident au cours de ce projet pilote que certains survivants éprouvaient encore des difficultés à fournir des documents pour vérifier leur identité.

En réponse, elle met actuellement à l'essai une méthodologie de CDD simplifiée qui adopte une approche fondée sur les risques concernant les mesures de KYC pour la vérification de l'identité des survivants sans pièces d'identité classiques.

Pour ce faire, la Banque Scotia s'associe à des OSP établies, qui peuvent fournir des documents pour servir de source fiable de renseignements sur le nom et la date de naissance, au moyen d'une lettre de référence signée par le directeur général de l'organisation qui fait la recommandation.

Outre la lettre de référence de l'OSP, la Banque Scotia a besoin d'une deuxième référence personnelle, qui peut provenir de l'intervenant ou de l'avocat du survivant. Ensemble, ces documents serviraient à identifier la personne, qui se voit offrir l'accès à un compte bancaire de base sans frais.

Une fois qu'il devient client, le survivant bénéficie d'un délai de grâce pouvant aller jusqu'à 12 mois pour obtenir une pièce d'identité plus solide (par exemple, une pièce d'identité comportant une photo émise par le gouvernement). Après la présentation des documents d'identification à jour, la Banque procédera à une mise à jour de la connaissance du client et maintiendra la relation en fonction de l'appétit pour le risque de la Banque Scotia, en offrant sa gamme complète de produits et services bancaires, le cas échéant.

Les OSP qui travaillent avec la Banque Scotia sont également priées de procéder à une évaluation de l'admissibilité de tout candidat intéressé avant de formuler une recommandation au programme. En évaluant les besoins, les risques et les avantages de cette approche avec les intervenants internes et externes, on atténue l'utilisation abusive potentielle des produits et services bancaires par les survivants ou ceux qui pourraient envisager de les exploiter.

Partenariat avec des organismes de soutien aux survivants pour accroître l'accès aux services financiers : étude de cas de la Banque Royale du Canada (RBC)

Le Programme d'accès aux services financiers de la RBC pour les survivants de la traite des personnes a débuté par un programme pilote à Vancouver, en Colombie-Britannique, en 2021, lorsque la SII de FAST a réuni la RBC et l'Armée du Salut Illuminate dans le cadre d'un partenariat novateur visant à créer un processus permettant aux survivants d'avoir accès aux services et produits bancaires de base.

Le programme pilote a été conçu pour aider les survivants de deux manières principales. Tout d'abord, le projet pilote a fourni un compte courant et un compte d'épargne, avec exonération des frais pendant un an, ce qui a aidé les survivants à accéder à des possibilités et à des services fondamentaux. Deuxièmement, il a permis d'offrir de la formation en éducation financière et du soutien pour aider les survivants à bâtir un avenir sûr pour eux-mêmes et leur famille.

Grâce à l'achèvement et à l'examen réussis du programme pilote en 2022, la RBC a étendu son programme à l'Ontario et à l'Alberta, avec la participation de trois autres villes et en partenariat avec deux autres OSP.

L'un des premiers défis tenant à l'élaboration du programme a été de comprendre les défis liés à l'identification auxquels sont confrontés de nombreux survivants et d'établir un équilibre avec nos obligations réglementaires d'application des mesures de vigilance à l'égard de la clientèle (CDD).

Pour ouvrir un compte de dépôt de détail pour les survivants, les documents de vérification de l'identité prescrits dans le Règlement sur l'accès aux services bancaires de base de la Bank Act (Loi sur les banques) sont conformes aux exigences de vérification de l'identité

prescrites dans la Loi sur le recyclage des produits du crime (blanchiment de capitaux) et le financement des activités terroristes (PCMLTFA) et les règlements connexes. La RBC collabore activement avec ses pairs de l'industrie et FAST pour trouver des solutions pragmatiques qui concilient les exigences réglementaires et soutiennent les survivants et les populations vulnérables dans leur parcours d'accès aux services financiers.

Au-delà des exigences de CDD, les relations entre les IF et les OSP sont essentielles à la réussite d'un programme d'accès aux services financiers. Chaque IF participante compte sur ses partenaires OSP pour identifier les survivants qui sont prêts à passer à la prochaine étape de leur processus de réintégration et pour les diriger vers les équipes de la succursale qui sont formées et prêtes à les recevoir en tant que clients et à les soutenir dans leurs parcours d'accès aux services financiers. À l'heure actuelle, les IF établissent des relations avec les OSP de chaque ville et province afin d'élargir leurs programmes d'accès aux services financiers. Cependant, nous reconnaissons que ce lien individuel n'est pas viable pour la croissance continue d'un programme qui vise à atteindre et à soutenir le plus grand nombre de survivants possible.

La RBC envisage l'avenir

Afin de tirer parti du travail entrepris et d'étendre ces efforts et programmes, la RBC reconnaît qu'un soutien supplémentaire est nécessaire à l'échelle nationale pour explorer comment le processus de renvoi et l'engagement entre les IF et les OSP peuvent être simplifiés et rendus plus efficaces.

Enseignements tirés de l'approche du Canada

L'approche du Canada peut inspirer les institutions financières, les hauts fonctionnaires en charge de la réglementation financière, les chefs de file des partenariats publics et privés et les principaux responsables des politiques de lutte contre la traite des personnes partout dans le monde. Cet état de fait illustre le rôle crucial que le secteur financier peut jouer pour soutenir les efforts des gouvernements nationaux dans la lutte contre l'esclavage et la traite des personnes afin d'atteindre la Cible 8.7 des Objectifs de développement durable visant à juguler le phénomène de l'esclavage moderne. Le travail visant à accroître l'accès des survivants aux services financiers représente non seulement une contribution importante

à la protection et à la prévention, mais il constitue également une assurance pour le secteur que ce travail peut être effectué sans compromettre des efforts tout aussi importants pour identifier et prévenir le blanchiment de capitaux lié à l'esclavage moderne au sein du système.

L'approche canadienne met notamment en évidence cinq composantes clés qui peuvent être utiles à ceux qui envisagent de reproduire les réussites ailleurs. (Voir l'encadré ci-dessous, « Principales recommandations fondées sur l'approche du Canada »).

Principales recommandations fondées sur l'approche du Canada

- 1. Une approche positive du risque, fondée sur des données probantes et non sur la perception, est essentielle.** Le risque est une question à gérer et non une question qui devrait définir et exclure les clients potentiels, en particulier ceux qui courent un plus grand risque d'être victime d'abus et d'exploitation. Le fait d'éviter le risque dans ce contexte ou ne pas l'aborder, contribue à accroître de toute évidence les vulnérabilités à l'esclavage moderne.
- 2. Le leadership et l'adhésion des cadres supérieurs** des secteurs publics et privés pour lutter contre l'esclavage moderne et l'exclusion financière sont essentiels pour soutenir le redressement financier des survivants et prévenir la revictimisation.
- 3. Partenariats publics et privés efficaces** entre le gouvernement, la société civile, les survivants et les OSP, les banques, les autorités de surveillance et les organismes de réglementation constituent une composante essentielle pour aborder le risque sous plusieurs angles et identifier des solutions qui soutiennent la réinsertion au plan financier des survivants et les protègent contre une nouvelle victimisation.
- 4. L'engagement** des intervenants au Canada en matière de temps et de ressources a été constant, afin de préconiser le changement et de démontrer que le changement peut être réalisé de manière à satisfaire les besoins des clients, des organismes de réglementation et des superviseurs.
- 5. Avantage plus large pour les personnes vulnérables.** L'objectif de la SII a été d'améliorer de façon explicite l'accès des survivants aux services financiers, c'est-à-dire ceux qui ont vécu l'esclavage moderne. L'approche du Canada a démontré que ce travail peut également permettre d'améliorer l'accès aux services financiers pour d'autres groupes vulnérables à l'exploitation et à la violence, à l'instar des victimes de violence basée sur le genre, des survivants qui ont fui les conflits ou qui sont sans abri.

Cependant, des défis subsistent, notamment l'intensification des travaux visant à connecter les IF et les OSP afin d'accroître l'accès des survivants aux services financiers à travers le pays. Dans le cadre du travail de FAST avec les participants à la SII dans toutes les administrations, il est reconnu que de nombreuses responsabilités sont imposées aux OSP déjà

submergées par le soutien à l'identification des victimes et leur rétablissement de multiples façons¹¹. Les OSP fournissent un soutien essentiel aux survivants pour qu'ils se remettent d'un traumatisme physique et émotionnel, mais le travail qu'ils font pour faciliter la réinsertion au plan financier et économique des survivants est souvent peu reconnu et sous-financé.

¹¹ FAST, "Lessons from the Survivor Inclusion Initiative (SII) in the UK, US, and Canada."

Porter le travail du Canada à un niveau supérieur

Au Canada, la participation des institutions financières à la SII de Fast a permis d'instaurer un dialogue et une prise de conscience sur les rôles qu'elles peuvent jouer pour soutenir les survivants. La question importante qui a été soulevée est de savoir comment élaborer des processus plus durables et plus simples pour accorder aux survivants l'accès aux services financiers. L'amélioration de l'accès aux services financiers pour les survivants a incité les institutions financières et les OSP à élaborer des protocoles pour répondre aux préoccupations en matière de protection des clients ce groupe de clients qui pourrait être vulnérable à une nouvelle victimisation, par exemple en participant à un mécanisme national d'orientation¹².

Plusieurs réformes sont déjà menées au niveau législatif au Canada pour soutenir la réinsertion au plan financier des survivants. Un avant-projet de loi est en cours pour régler la question de la réparation des dommages aux antécédents de crédit des survivants qui sont liés à leur expérience de la traite¹³, c'est-à-dire un obstacle majeur au rétablissement au plan financier, économique et social des survivants.

Le Canada fait également partie d'un petit nombre de pays dans le monde qui, de plus en plus, ont imposé des interdictions sur l'importation¹⁴ de biens produits en tout ou en partie par le travail forcé¹⁵. Ces mécanismes juridiques ont le potentiel de permettre

un plus grand recours financier aux personnes qui ont été contraintes de produire ces biens. En principe, l'indemnisation et d'autres formes de recours peuvent être une condition de la levée de ces interdictions, et la consultation des victimes/survivants et des organisations de la société civile devrait aider à éclairer le recours requis¹⁶. Le fait de pouvoir accéder à des services financiers (y compris des comptes bancaires) pour recevoir une telle restitution ou indemnisation, et de veiller à ce que les survivants aient accès à des services d'éducation financière et d'alphabétisation pour gérer ces fonds, constituent des composantes essentielles du processus de réparation pour les survivants. De telles dispositions peuvent répondre aux vulnérabilités croisées auxquelles font face les survivants. Toutefois, on ignore encore comment la loi canadienne, qui entrera en vigueur en janvier 2024, permettra d'améliorer l'accès des survivants aux recours financiers.

Il existe une occasion immédiate pour le Canada, surtout en prévision de la nouvelle loi et de la prochaine, d'élaborer un cadre national pour accroître la portée de ce travail déjà percutant. Elle contribuera à étendre la portée à un plus grand nombre de survivants, ainsi qu'à d'autres populations très vulnérables à l'esclavage moderne, telles que les populations autochtones, les réfugiés et les travailleurs migrants.

¹² Le Mécanisme national d'orientation est un « cadre national par lequel les gouvernements s'acquittent de leurs obligations de protéger et de promouvoir les droits de l'homme des victimes de la traite. Il permet de coordonner leurs efforts dans le cadre d'un partenariat stratégique avec les organisations de la société civile, le secteur privé, les leaders des survivants et d'autres acteurs travaillant sur le terrain. » Voir Organisation pour la sécurité et la coopération (OSCE), « Les mécanismes nationaux d'orientation – Renforcer la coopération pour protéger les droits des victimes de la traite », *Fiche d'information de l'OSCE* (Varsovie : OSCE, 2020). Disponible à l'adresse suivante : https://www.osce.org/files/f/documents/2/0/493981_0.pdf.

¹³ "Bill 41, Protection from Coerced Debts Incurred in relation to Human Trafficking Act, 2023", Government of Canada, dernière consultation le 11 septembre 2023, <https://www.ola.org/en/legislative-business/bills/parliament-43/session-1/bill-41>.

¹⁴ "Supporting the Forced Labour Import Ban and Social Corporate Responsibility (CSR) initiatives", Government of Canada, dernière consultation le 11 septembre 2023, <https://www.canada.ca/en/employment-social-development/services/labour-relations/international/support.html>.

¹⁵ "Fighting Against Forced Labour and Child Labour in Supply Chains Act and to amend the Customs Tariff" couvre également le travail des enfants et entre en vigueur au Canada le 1er janvier 2024.

¹⁶ FAST, *Asset Recovery and Restitution Initiative* (à venir).

À propos de l'UNU-CPR

L'UNU-CPR est un centre de réflexion au sein des Nations Unies qui mène des recherches stratégiques sur des questions d'intérêt stratégique et d'importance pour l'ONU et ses États membres. Ce Centre accorde la priorité aux besoins urgents en matière de politiques qui exigent des solutions innovantes et pratiques axées sur une mise en œuvre immédiate.

Le Centre offre une connaissance approfondie du système multilatéral et représente un vaste réseau de partenaires à l'intérieur et à l'extérieur des Nations Unies. La Charte de l'Université des Nations Unies, formellement adoptée par l'Assemblée générale en 1973, confère au Centre une indépendance académique qui garantit des recherches impartiales et fondées sur une évaluation objective des politiques et des pratiques.

cpr.unu.edu

New York (Siège)
767 Third Avenue 35B
New York, NY 10017
États-Unis d'Amérique
Tél. : +1-646-905-5225
E-mail : comms-cpr@unu.edu

Genève
Maison de la paix
Chemin Eugène-Rigot 2E
Genève, Suisse.
Tél. : +1-917-225-0199
E-mail : comms-cpr@unu.edu